

## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CHS-CT DU 11 FÉVRIER 2021

Monsieur le Président,

Lors du CHS-CT du 5 mai 2020, il a été acté lors de la modification du règlement intérieur de notre instance, que « la transmission de l'ensemble des documents et des fiches de signalement doit être obligatoirement assurée dès qu'une direction en est destinataire et systématiquement abordée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière ».

Des séances plénières ont eu lieu les 2 mai 2020, 19 octobre 2020, 13 novembre 2020 et je ne parle pas de 2 autres instances (juin et juillet) liées à l'enquête suite à un décès.... Nous sommes le 11 février 2021 et dans les documents de travail, nous avons reçu un tableau faisant état de fiches de signalements datant pour les premières du 14 janvier 2020. Ce tableau présente un résumé de situations qui laisse parfois un doute quant au descriptif des faits énoncés. Où sont ces fiches ????

Nous ne pouvons que constater le non-respect du règlement intérieur tel que nous l'avions voté. L'absence de transmission ne permet pas de prendre connaissance des circonstances exactes des incidents relatés. **Une fois de plus**, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES constate que les droits des organisations syndicales sont mis à mal, et cela entrave le bon fonctionnement de l'instance.

Constater un an après un évènement douloureux pour certains agents, est un signe de mépris envers les agents concernés et leurs représentants dans cette instance.  
A peine adopté, ce règlement intérieur est bafoué. Ceci est inadmissible !

Le CHS-CT est normalement destinataire des lettres de mission des assistants de prévention. Ayant consulté tous les procès verbaux des instances depuis septembre 2018, il n'apparaît nulle part, sauf erreur, de présentation de la lettre de mission des AP.

Pourquoi cette remarque ?

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES estime que les tâches dévolues à un AP sont primordiales. La charge de travail qui en découle ne permet nullement l'adjonction de missions supplémentaires, mais nécessiterait au contraire des moyens à la hauteur de la mission.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES déplore ces manquements répétés qui ne permettent pas la sérénité des échanges, ni l'efficacité des débats. L'instance est constamment malmenée dans son fonctionnement.